

Secrétariat général

Objet: Incident à Saint Pourçain sur Sioule

Monsier Didier Guillaume Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation 78, rue de Varenne 75349 Paris 07SP

Paris, le 24 septembre 2019

Monsieur le Ministre

Depuis la semaine dernière, de nombreux médias nationaux relayent la pratique du "déjeuner au pain et à l'eau" à l'encontre d'enfants de parents n'ayant pas payé la cantine de leurs enfants, décidée par la commune de Saint-Pourçain dans l'Allier. Systématiquement, la personne qui défend cette décision lors d'interviews télévisées est l'inspecteur de l'enseignement agricole en charge de la vie scolaire, par ailleurs, maire-adjoint à l'éducation de ladite commune.

Il s'avère que le rapport du Défenseur Des Droits (DDD), n°19-06-19, portant sur les cantines, dénonce clairement cette pratique et la qualifie de "déjeuner humiliant". Ce rapport indique également que l'Association des Maires de France (AMF) a été invitée par le DDD à transmettre à ses membres son avis sur ce procédé, importé des États-Unis.

Il apparaît donc comme certain que cette mairie n'a rien inventé, n'a rien improvisé et que c'est en toute conscience, qu'elle a choisi d'importer la pratique, de discriminer et d'humilier des enfants, pour des motifs sans lien avec leur responsabilité.

Pour le DDD, il s'agit bien d'une discrimination fondée sur la situation de l'enfant. Faut-il rappeler que les discriminations sont par ailleurs passibles de 45000€ d'amende et de 3 ans d'emprisonnement suivant les articles L.225-1 et L.225-2 du code pénal?

S'en faire le chantre public, en toute connaissance de cause et sur de nombreux médias, alors que cette personne intervient justement au sein du service public de vie scolaire, et non pas encore à une place d'exécutant mais de prescripteur, constitue selon nous un manquement inacceptable à son devoir de probité.

Nous demandons donc à ce que vous preniez les mesures qui s'imposent et que vous dénonciez publiquement de telles pratiques, qui doivent être bannies de tout service public d'éducation.

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos demandes et vous prions d'agréer, M. le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

> Jean-Marie Le-Boiteux Secrétaire Général du SNETAP-FSU

> > - A

Copie à :

Monsieur Philippe Vinçon Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche Monsieur Philippe Vincent, Doyen de l'Inspection de l'Enseignement Agricole Pour information à :

Mme Bernadette Groison, secrétaire général de la FSU Mme Françette Popineau et Mrs Régis Metzger et Arnaud Malaisé, co-secrétaires du SNUIPP -FSU

